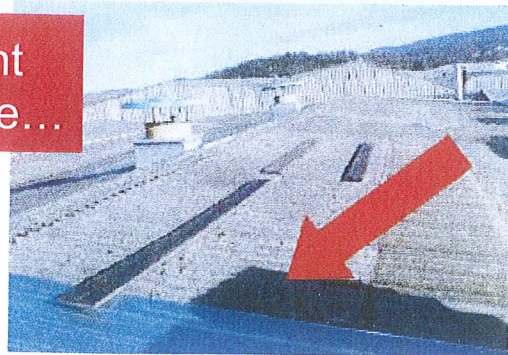


Vous avez peut-être de l'amiante**-ciment chez vous et vous ne savez pas quoi en faire...**

Il se présente souvent sous forme de plaques ondulées (toitures) ou plates (façades, imitation d'ardoise), parfois ce sont des tuyaux ronds ou carrés ou des bacs à fleur.

Selon leur état de conservation, ces produits sont relativement inertes mais la moindre agression mécanique peut générer des poussières innombrables qui sont autant de risques cancérogènes pour vous, votre famille ou vos voisins.

Vous ne devez jamais les casser, les gratter, les percer ou les meuler, même avec un masque, ni les mettre à la poubelle (ils présenteraient un risque tout au long de leur transport, stockage puis incinération) ou dans la nature ou votre jardin.



Si vous devez démonter une toiture ou une façade,
FAITES APPEL A UN PROFESSIONNEL.

Le SMITOM peut recevoir vos plaques entières directement au **CSDND de Weitbruch** (pour de petites quantités comme 2 à 3 plaques, vous pouvez également aller dans la plupart des déchèteries en vérifiant au préalable leurs conditions d'acceptation).

CONDITIONS D'ACCEPTATION AU CSDND (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux):

- Etablissement d'un **certificat d'acceptation** préalable.
- Etablissement d'un **bordereau de suivi de déchets (BSD)**.
- Si les déchets proviennent d'un usage strictement privé, **demande d'exonération** à faire valider par votre mairie (sinon 200€/t en 2010). Le fait que vos déchets sont apportés par un professionnel n'empêche pas cette exonération.

CONSIGNES IMPERATIVES DE DEMONTAGE ET DE TRANSPORT:

- Assurez vous que votre prestataire porte un masque de type P3 et une combinaison à usage unique. N'acceptez pas de reprendre cette combinaison, que votre prestataire doit éliminer comme un déchet dangereux;
- Assurez vous que les plaques sont démontées proprement, sans les casser, sans arracher les vis, sans gratter les mousses.
- Les produits doivent pouvoir être extraits de la remorque par l'engin du CSDND et en aucun cas ils ne seront défilés ou manipulés.



Si vous devez vous débarrasser de petits déchets en amiante ciment, protégez-vous comme un professionnel,

- Pulvérisez de l'eau **savonneuse** pour limiter les fibres;
- manipulez sans agression mécanique (ne pas les frotter);
- Filmez hermétiquement chaque élément avec un film étirable (type film alimentaire);
- Ne les transportez jamais dans un coffre ou une camionnette qui seraient alors contaminés,
- Utilisez une remorque;

Si vous constatez que quelqu'un casse, perce ou meule des plaques d'amiante demandez-lui de cesser immédiatement, sans vous exposer.